

COUPE SUISSE DE LA MONTAGNE 2008

Art. 1 ORGANISATEURS

Boécourt – La Caquerelle 5 & 6 Juillet 2008

Châtel-St-Denis – Les Paccots 20 Juillet 2008

Art. 2 CATEGORIES

La Fédération Motocycliste Suisse met en compétition une Coupe de la Montagne dans les catégories suivantes :

Classe 600 cc. 4 T Jusqu'à 600 4 cyl. – 675 3 cyl. – 750 2 cyl.

Classe 1200 cc. 4 T De 601 4 cyl. à 1200 cc. 2 & 4 cyl.

Side-Cars 2 & 4 T Jusqu'à 1200 cc.

Art. 3 CONCURRENTS

Les licences FMS suivantes sont admises pour participer aux différentes manifestations :

Licence Annuelle Courses sur route, courses de côte & Supermotard

Les pilotes étrangers avec licence Nationale où Internationale et autorisation de sortie de leur Fédération et les licences 1 manifestation FMS & Fun Sport ne comptent pas pour la Coupe, mais seulement pour le classement scratch.

Art. 4 MACHINES

Les machines autorisées à disputer la Coupe de la Montagne devront répondre aux définitions des règlements des courses sur route et le niveau sonore doit être inférieur à 105 dB/A, sauf si le règlement particulier de la manifestation stipule une limite inférieure.

Seul sont autorisés les pneus de série homologués DOT, les pneus slicks et slicks retaillés sont interdits.

Les motocycles devront être équipés d'un coupe-circuit ou d'un interrupteur monté sur la gauche ou la droite du guidon permettant d'arrêter le moteur.

Le seul liquide de refroidissement autorisé, est l'eau pure ou l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.

Il est nécessaire pour les machines de route, de démonter la ou les béquilles, les rétroviseurs, la plaque d'immatriculation. Pour les phares et les feux, soit les démonter ou les recouvrir avec du scotch toilé.



La couleur des numéros est libre à condition que les dimensions restent réglementaires et leur contraste suffisant pour être lisible.

L'essence autorisée selon règlement FIM 2.10 sera sans plomb du commerce.

Art. 5 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Chaque pilote devra obligatoirement se présenter sans machine aux opérations de vérifications administratives pour contrôle où établissement des licences et finances d'inscriptions.

Le permis de conduire moto A (+ de 25 kw) est obligatoire.

Le contrôle technique aura lieu à un endroit séparé, vous devez présenter votre machine ainsi que l'équipement de sécurité (casque homologué ECE 22/05 P intégral, gants, bottes & combinaison avec protection dorsale)

Art. 6 ESSAIS ET COURSES

Pour les essais il faut prévoir au moins un essai libre et deux essais chronométrés. Pour être admis à la course vous devez avoir effectué au minimum une montée d'essai chronométré.

En essais comme en course, le retour des concurrents se fera sous la responsabilité du Directeur de Course. Il est rappelé que le port du casque est également obligatoire pour le retour.

Il est prévu deux montées de courses, pour le classement c'est la meilleure montée qui sera prise en considération, En cas d'égalité, le meilleur temps de la moins bonne manche départagera les coureurs.

Art. 7 CLASSEMENT

Pour le classement final de la Coupe, il doit y avoir au moins 3 pilotes où équipages classés par catégorie.

En cas d'ex-aequo, sur la base du nombre déterminé de courses, on comptera le nombre total des premières places, et si celui-ci est égal, le nombre total des deuxième places etc..

Art. 8 OFFICIELS

La Commission des courses sur route FMS désignera un ou deux officiels à la manifestation, le Commissaire Sportif sera le Président du Jury.

Pour tout ce qui n'est pas mentionné aux articles ci-dessus, c'est le Règlement Courses sur route FMS qui fait foi.